

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2021

Note explicative de synthèse

19. CHAPELLE DES URSULINES - ETAIEMENT DU LANTERNON : DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX D'URGENCE

Exposé :

Un diagnostic de la Chapelle des Ursulines (protégée au titre des Monuments Historiques - ISMH 21/05/1927) a été commandé par la Ville de Quimperlé en juin 2020 auprès de Erwan Le Bris, architecte du patrimoine. Le résultat, présenté en mars 2021, a mis en avant l'état préoccupant de la charpente ainsi que de la zinguerie, mais également celui du lanternon.

Il est donc proposé de procéder en urgence à son étaitement, en attendant des travaux de restauration de la Chapelle, pour un coût de **14 309,34 € HT**.

Cette opération ne constitue pas une solution pérenne pour l'édifice mais permet de le sécuriser le temps d'organiser un chantier de restauration de plus grande ampleur.

Les travaux se feront en deux temps:

- Une première phase de dépose des lambris et plafonds dégradés dans les pièces concernées (Comble et sanitaire sous le lanternon) et un relevé de cotes pour permettre de préciser la position et les dimensions de l'étaitement.
- Une deuxième phase, après préparation en atelier, consisterait au montage en sous-oeuvre et à la mise en charge de l'étaitement. culturelle de l'orgue affecté au culte catholique.

Plan de financement prévisionnel (en HT)

DEPENSES		RECETTES		%
ISMH (21/05/1927)				
Chapelle des Ursulines		DRAC/ABF	7 154,68 €	50%
Travaux d'urgence d'étaitement du lanternon	14309,35	Ville de Quimperlé	7 154,68 €	
TOTAL (HT)	14 309,35 €	TOTAL (HT)	14 309,35 €	

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires culturelles de Bretagne / ABF

Avis favorable de la commission arts, culture, patrimoine et promotion de la langue bretonne du 22 avril 2021

Avis favorable de la commission finances, évaluation des politiques publiques et administration générale, tranquillité publique du 12 mai 2021